

## PROCEDURE D'ADMISSION

Ce processus commence plusieurs semaines avant l'arrivée de l'enfant, et se termine le jour de son entrée. Il s'organise en 5 étapes :

- a) **Réception de la demande téléphonique par le directeur.** Ce dernier estime la possibilité éventuelle d'admettre l'enfant selon les places disponibles et les premiers éléments de la situation (enfant médiqué, enseignement spécialisé, weekends/vacances). Le cas échéant, il demande un rapport écrit (raisons du placement et le référentiel d'accompagnement) aux différents partenaires (SPJ, école, ...) et demande au Service placeur qu'une rencontre de pré admission soit organisée avec la famille concernée dans les locaux du SPJ/OTG.
  - b) **Soumission de la situation à l'équipe éducative, contact avec l'établissement scolaire et 1<sup>er</sup> rencontre avec la famille.** Au colloque suivant le téléphone, le référent de l'enfant est désigné. Une séance est organisée avec l'école de Blonay pour évaluer les possibilités d'intégration scolaire de l'enfant. Une 1<sup>er</sup> rencontre dans les locaux du Service placeur est organisée. Le référent et l'intervenant familial nommés y participent avec la direction. Lors de cette rencontre, l'AS référent explique les raisons de sa demande de placement et les objectifs généraux de celui-ci. Les rôles et responsabilités de chacun sont clarifiés en présence des parents. Une date de décision d'admission est pré fixée.
  - c) Au moins une **rencontre avec les parents** (ensemble ou séparés) a lieu, **ainsi qu'avec l'enfant** pour évaluer les possibilités de travail avec la famille et définir le cadre de l'accompagnement. Des contacts sont pris avec les membres du réseau intervenant auprès de la famille afin de croiser nos observations avec les leurs. Une visite du foyer est organisée avec l'enfant, ainsi que des rencontres entre les adultes qui se charge de l'enfant et les référents désignés à St-Martin. Ces rencontres se font sous forme d'invitation mutuelles dans le lieu de vie de l'enfant actuel et au Foyer St-Martin.
  - d) **L'admission définitive** se décide au colloque précédant la 2<sup>e</sup> rencontre pré fixée dans les locaux du Service placeur. Lors de cette 2<sup>e</sup> rencontre au SPJ/OTG, nous faisons part de notre décision et des éléments qui l'ont motivée. Le service placeur nous mandate pour travailler les objectifs et précise les critères d'évaluation de ces derniers. Les modalités d'accueil et le démarrage de l'accompagnement sont organisés (cadre des visites, adate entrée, prochains réseaux...). Dès que la décision est prise d'accueillir l'enfant, des moments de visites sont organisés jusqu'à l'accueil à plein temps, afin de permettre à l'enfant, aux adultes et au reste du groupe de faire davantage connaissance.
  - e) **Le référent de l'enfant prend en main le dossier** et se charge des démarches nécessaires (école, transports, familles de soutien, psy, organisation de la semaine, ...). Le **trio d'intervention** planifie les premières étapes et entretiens.
- Avant l'arrivée d'un enfant, le référent prend le temps de lui expliquer le fonctionnement de l'institution et de faire avec lui un projet éducatif individualisé, tenant compte de son histoire, qui sera réévalué en sa présence selon l'évolution de ses besoins. Les raisons du placement sont abordées. Il s'assure également de fixer des entretiens avec l'enfant de manière hebdomadaire. Il lui explique également les outils participatifs (p'tit colloque, possibilité de donner son avis, de proposer des activités, donner son point de vue avant les réseaux, etc.). L'enfant est informé par écrit (formulaire d'admission enfant) des coordonnées des personnes qui l'accompagnent, tant à l'interne qu'à l'extérieur du foyer ainsi que ses moyens de les contacter et de recours.

- Le jour de son arrivée, il est expliqué à l'enfant le déroulement de la soirée et les horaires de la semaine qui vient. Le groupe d'accueil (2-3 enfants du foyer se réunissent quotidiennement avec l'enfant accueilli pour discuter avec lui de son accueil) lui est expliqué et présenté.
- Dans les premières semaines d'accueil, le référent rappelle le fonctionnement de l'institution à l'enfant. Un outil (dessin, cahier, feuille, etc.) est mis en place avec l'enfant qui permet d'évaluer ce qu'il maîtrise et a intégré, ainsi que ce qu'il peut apporter au foyer de ses compétences, valeurs, règles, etc.